



D 2023_68
PONT

DÉCISION du Président Créances d'eau impayées

Le Président de atlantic'eau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L.5211-1 et L.5211-10,

Vu la délibération du Comité syndical d'atlantic'eau CS_2020_30 en date du 25 septembre 2020 relative aux délégations de compétences du Comité syndical au Bureau syndical et au Président,

Vu l'arrêté AR_2020_20 d'atlantic'eau en date du 4 novembre 2020 définissant la délégation de fonction et de signature à Monsieur Raymond Charbonnier, 3ème Vice-Président, en charge des relations avec les usagers du service,

Considérant que le service de gestion comptable de St-Herblain dispose d'un solde excédentaire en faveur des abonnés suivants et qu'il convient donc d'émettre les titres rapidement :

- Abonnés référencés 0041190307 et 0041245942 : compris dans le tableau récapitulatif des abonnés actifs en situation d'impayé sur le territoire de Pontchâteau-St-Gildas-des-Bois - Guémené-Penfao, transmis par le délégataire Saur à atlantic'eau le 14 février 2023,

Considérant que la Saur demande à atlantic'eau d'émettre rapidement le titre au nom de l'abonnée référencée 0041182918 figurant dans le tableau récapitulatif des abonnés actifs en situation d'impayé sur le territoire de Pontchâteau-St-Gildas-des-Bois - Guémené-Penfao, transmis par le délégataire Saur à atlantic'eau le 14 février 2023,

Après examen des différentes situations des abonnés n'ayant pas honoré leurs factures d'eau auprès de la société gérante,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'émettre 3 titres de recette pour les dossiers suivants dont le recouvrement est confié au Trésor Public pour un montant total de 858.80 € TTC dont :

- Part distribution de l'eau des factures : 540.80 €
- Pénalités pour frais de relance : 318.00 €

Référence	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Pénalités	Total
AVESSAC					
0041182918	265,47	14,60	280,07	106,00	386,07
GUENROUET					
0041190307	142,92	7,86	150,78	106,00	256,78
PONTCHATEAU					
0041245942	104,22	5,73	109,95	106,00	215,95

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

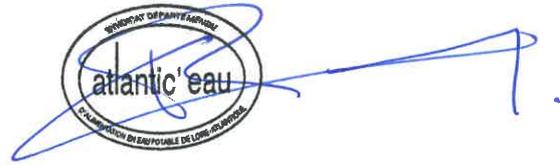
Publié le

ID : 044-254401094-20230419-D_2023_68-AU

S²LO

Fait à Nantes, le 9 AVR. 2023

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président en charge des relations
avec les usagers du service,
Raymond CHARBONNIER



The image shows a blue ink signature of Raymond Charbonnier. The signature is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'EAU' at the top and 'COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'EAU' at the bottom. In the center of the stamp, the words 'atlantic'eau' are written in a stylized font.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 20/04/2023
 - de sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 20/04/2023
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication